

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Crabtree tenue le 4 octobre 2010 au lieu ordinaire des séances au centre administratif, au 111, 4<sup>e</sup> Avenue, à 20 h, et y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Laporte :

Daniel Leblanc  
André Picard  
Jean Brousseau  
Sylvie Frigon  
Mario Lasalle

Était absente:

Françoise Cormier

Est également présent Pierre Rondeau directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Crabtree.

**299- 2010**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM**

M. le Maire ouvre la séance et constate le quorum.

**R 300-2010**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 13 ET 27 SEPTEMBRE 2010**

Sur la proposition de Jean Brousseau, appuyé par Daniel Leblanc, il est unanimement résolu par les conseillers que les procès-verbaux des séances du Conseil tenues les 13 et 27 septembre 2010 soient adoptés.

**ADOPTÉ**

**301-2010**

**DÉPÔT D'UNE LISTE DE COMPTES DES PAIEMENTS AUTORISÉS EN VERTU DU RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION DE DÉPENSES**

Le directeur général a déposé aux membres du Conseil municipal les comptes apparaissant à la liste du 4 octobre 2010 pour lesquels les chèques ont déjà été émis après vérification de la disponibilité des crédits au montant de 474 946,61 \$ et payés, tel qu'autorisés par les articles 4 et 5 du règlement 2007-137 du règlement de délégation de dépenses.

**R 302-2010**

**ADOPTION DES COMPTES**

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du mois d'une somme de 26 047,66 \$ soient adoptés et payés.

**ADOPTÉ**

**303-2010**

**ÉTAT MENSUEL DES REVENUS ET DÉPENSES**

Le directeur général a déposé aux membres du Conseil municipal un état des revenus et dépenses au 30 septembre 2010.

**R 304-2010**

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE ST-PAUL POUR LES FORFAITS DE SKI EN 2011**

Sur proposition de Mario Lasalle, appuyé par Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers que :

1. Le Conseil municipal accepte le contenu de l'entente intermunicipale à intervenir entre la municipalité de St-Paul et la municipalité de Crabtree concernant la fourniture d'activités de ski à Val Saint-Côme pour 2011;
2. **QUE** le maire, Denis Laporte ou en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, Pierre Rondeau, ou en son absence, le directeur général adjoint, soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la municipalité de Crabtree;
3. **QUE** copie conforme de cette résolution accompagne l'entente à être transmise à Caroline Messier-Viau, directeur des loisirs de la municipalité de St-Paul.

**ADOPTÉ**

**R 305-2010**

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE ST-THOMAS POUR LES FORFAITS DE SKI EN 2011**

Sur proposition de Mario Lasalle, appuyé par Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers que :

1. Le Conseil municipal accepte le contenu de l'entente intermunicipale à intervenir entre la municipalité de St-Thomas et la municipalité de Crabtree concernant la fourniture d'activités de ski à Val Saint-Côme pour 2011;
2. **QUE** le maire, Denis Laporte ou en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, Pierre Rondeau, ou en son absence, le directeur général adjoint, soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la municipalité de Crabtree;
3. **QUE** copie conforme de cette résolution accompagne l'entente à être transmise à Karine Marois, directrice des loisirs de la municipalité de St-Thomas.

**ADOPTÉ**

**R 306-2010**

**ORGANISATION DU SOUPER DES FÊTES DES EMPLOYÉS ET DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Sur proposition de Mario Lasalle, appuyé par Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à organiser un souper accompagné, à l'occasion de la période des Fêtes, à l'intention des employés et des élus municipaux.

**ADOPTÉ**

**R 307-2010**

**REFINANCEMENT D'EMPRUNT**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Crabtree se propose d'emprunter par billets un montant de 71 100 \$ en vertu du règlement 94-251;

**ATTENDU QU'**à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces billets sont émis;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, et unanimement résolu par les conseillers :

1. **QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.
2. **QUE** les billets seront signés par le maire et le directeur général.
3. **QUE** les billets seront datés du 11 octobre 2010.
4. **QUE** les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;
5. **QUE** les billets porteront un taux d'intérêt non supérieur à 15 %, payable semi annuellement.
6. **QUE** les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :
  1. 12 700 \$
  2. 13 400 \$
  3. 14 200 \$
  4. 15 000 \$
  5. 15 800 \$
  6. 0 \$ (à refinancer)
7. Que pour réaliser cet emprunt, la municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de 5 ans (à compter du 11 octobre 2010), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement 94-251, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

**ADOPTÉ**

**R 308-2010**

**REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 94-251**

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers :

**QUE** la Municipalité de Crabtree accepte l'offre qui lui est faite de la **CAISSE DESJARDINS DE JOLIETTE** pour son emprunt de 71 100 \$ par billet en vertu du règlement d'emprunt numéro 94-251, au pair, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

<b>12 700 \$</b>	<b>5,0 %</b>	<b>11 octobre 2011</b>
<b>13 400 \$</b>	<b>5,0 %</b>	<b>11 octobre 2012</b>
<b>14 200 \$</b>	<b>5,0 %</b>	<b>11 octobre 2013</b>
<b>15 000 \$</b>	<b>5,0 %</b>	<b>11 octobre 2014</b>
<b>15 800 \$</b>	<b>5,0 %</b>	<b>11 octobre 2015</b>

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré;

**ADOPTÉ**

**R 309-2010**

**AUTORISATION DE PAIEMENT DIRECT POUR LES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES**

**ATTENDU QUE** le conseil désire utiliser le paiement des dépenses incompressibles par le service « AccèsD Affaires » de Desjardins, afin d'appliquer les articles 4 et 5 du règlement 2007-137 de délégation de dépenses,;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de définir une procédure d'utilisation;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, et unanimement résolu par les conseillers :

1. **QUE** le conseil autorise le paiement des dépenses incompressibles par le service « AccèsD Affaires » de Desjardins;
2. **QUE** les 2 signataires autorisés via « AccèsD Affaires » soient :
  - a. Pour le premier signataire, le directeur général et secrétaire trésorier Pierre Rondeau ou en son absence le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, Christian Gravel.
  - b. Pour le deuxième signataire, le comptable municipal, Sébastien Beauséjour ou en son absence, la secrétaire réceptionniste, Marjolaine P. Joly;
3. **QUE** la feuille des paiements des factures effectués soit signée par le maire aux fins de vérification.
4. **QUE** la liste des paiements effectués apparaisse avec celle déposée à chaque séance ordinaire du conseil.

**ADOPTÉ**

**R 310-2010**

**ACHAT DE BILLETS POUR LE SOUPER-BÉNÉFICE AU PROFIT DES CENTRES DE PRÉVENTION DU SUICIDE DE LANAUDIÈRE ET LE FAUBOURG**

Sur proposition d'André Picard, appuyé par Daniel Leblanc, il est unanimement résolu par les conseillers d'acheter 2 billets pour le souper-bénéfice organisé par le centre des appels du district MLLL, de la sûreté du Québec, le 16 octobre 2010, à l'Érablière La Chaudière, à St-Alexis pour un montant total de 100 \$.

**ADOPTÉ**

**R 311-2010**

**ACHAT DE BILLETS POUR LA PARTIE DE HOCKEY DES LÉGENDES**

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers d'acheter 4 billets additionnels pour la partie de hockey de la chambre immobilière de Joliette contre les Légendes au profit du Hockey mineur Joliette/Crabtree et de la Fondation du collègue Esther-Blondin qui se tiendra à l'aréna Marcel Bonin à Joliette, le 15 octobre 2010 pour un montant total de 80 \$.

**ADOPTÉ**

**R 312-2010**

**ACHAT DE BILLETS POUR LE QUILLETON DE L'UNITÉ POINT DE DÉPART**

Sur proposition d'André Picard, appuyé par Daniel Leblanc, il est unanimement résolu par les conseillers d'acheter 4 billets au profit de l'Unité Point de Départ, qui aura lieu au salon de quilles Acadien, de 14 h à 17 h, pour un montant total de 60 \$.

**ADOPTÉ**

**R 313-2010**

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN BAIL AVEC LE LOCATAIRE DU 190, 8<sup>E</sup> RUE**

**ATTENDU QUE** la municipalité a fait l'acquisition de la propriété sise au 190, 8<sup>e</sup> Rue;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de signer un bail avec le locataire qui est l'ancien propriétaire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser le maire Denis Laporte et le directeur général Pierre Rondeau à signer un bail pour l'occupation de la propriété sise au 190, 8<sup>e</sup> Rue aux conditions suivantes :

1. Pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2010 au 28 février 2011, le loyer sera gratuit avec toutes les charges d'utilisation à ses frais;
2. Pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2011 jusqu'au 30 juin 2011, le loyer sera fixé à 900 \$/mois.

**ADOPTÉ**

**R 314-2010**

**CONFIRMATION DES POSTES BUDGÉTAIRES POUR L'ACHAT DE LA PROPRIÉTÉ DU 190, 8<sup>E</sup> RUE**

**ATTENDU QUE** la municipalité a fait l'acquisition de la propriété sise au 190, 8<sup>e</sup> Rue;

**ATTENDU QUE** la municipalité peut approprier un maximum de 5 % du règlement d'emprunt 2010-174 avant son approbation par le MAMROT, soit 40 000 \$;

**ATTENDU QUE** l'excédent de 115 000 \$ qui a été payé avant l'approbation du règlement d'emprunt devra être financé autrement;

**ATTENDU QU'**un montant de 164 271 \$ du poste 02-921-00-840 servant au paiement des intérêts de 3 projets (PRECO, piste cyclable et compteurs d'eau) ne sera pas utilisé en 2010;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, et unanimement résolu par les conseillers d'effectuer le paiement de la façon suivante :

1. 40 000 \$ (soit 5 % du règlement d'emprunt) payés à même le fonds général qui lui sera remboursé par le règlement d'emprunt 2010-174, lorsqu'il aura reçu toutes les approbations nécessaires;
2. 115 000 \$ qui proviendront d'un virement de poste budgétaire en appropriant le montant du poste 02-921-00-840 pour l'affecter au poste de projet 23-110-10-000.

**ADOPTÉ**

**R 315-2010**

**SOUSSIONS - TRAVAUX D'ASPHALTE — PROJET CHEMIN RIVIÈRE ROUGE**

Le Conseil prend connaissance des soumissions sur invitation pour les travaux de pavage sur le chemin Rivière Rouge, à savoir :

<b>NOM DES SOUMISSIONNAIRES</b>	<b>PRIX (Taxes incluses)</b>
Pavage Roy et frères inc.	52 825,50 \$
Asphalte Générale inc.	48 084,75 \$
Asphalte Lanaudière	69 824,48 \$
Sintra inc.	53 502,75 \$

Sur proposition de Jean Brousseau, appuyé par André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers de retenir la soumission d'Asphalte général inc., laquelle est la plus basse conforme.

**ADOPTÉ**

**R 316-2010**

**MAIRE SUPPLÉANT**

Sur proposition de Denis Laporte, appuyé par Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers que Mario Lasalle agisse comme maire suppléant pour les trois (3) prochains mois.

**ADOPTÉ**

**R 317-2010**

**AJOURNEMENT**

Sur proposition de Jean Brousseau, appuyé par Mario Lasalle, il est unanimement résolu par les conseillers d'ajourner la séance ordinaire au lundi 18 octobre 2010 à 19 h.

**ADOPTÉ**

**La séance est levée à 20 h 35.**

\_\_\_\_\_  
Denis Laporte, maire

\_\_\_\_\_  
Pierre Rondeau, directeur général  
et secrétaire-trésorier

Je, Denis Laporte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.